

## Nous contacter

Le Service vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 16h (uniquement sur rendez-vous).

**Convention diabète**..... 081 72 62 41

**Médecins diabétologues  
(prise de rendez-vous)**..... 081 72 69 15

**Médecins diabétologues  
(secrétariat)**..... 081 72 70 48

**Infirmier(ères)** ..... 081 72 75 47

**Diététicien(ne)s**..... 081 72 79 26

**Psychologues** ..... 081 72 69 15

**Pieds diabétiques**..... 081 72 69 05

**Soins des pieds**..... 081 72 69 00

**Si vous avez un stylo ou un appareil endommagé à échanger en dehors des heures d'ouverture, présentez-vous à la salle de garde de l'Unité de Revalidation. Suivez la Route 9 pour y accéder.**



### CHRSM - site Meuse

Avenue Albert 1<sup>er</sup>, 185  
5000 Namur  
Tél : +32 (0)81 72 61 11

[www.chrsm.be](http://www.chrsm.be)

[www.chrn.be](http://www.chrn.be)

Suivez l'actualité du CHRSM sur les réseaux sociaux



## Service Convention Diabète

**Localisation:** Suivre la route 21



## La Convention diabète

### Brochure de présentation

Un contrat entre vous, le service de diabétologie et votre mutuelle.



# La Convention diabète est un contrat entre vous, votre mutuelle et le Service de diabétologie.

## Les objectifs de la Convention diabète

Avec l'aide de l'équipe multidisciplinaire (infirmier(ère) en diabétologie, médecin diabétologue et diététicien(ne)), vous allez...

- > Apprendre à **mesurer votre glycémie**.
- > Apprendre la **technique d'injection d'insuline**.
- > Apprendre à **adapter votre dose d'insuline**.
- > Apprendre à **reconnaître les symptômes d'hypoglycémie** et leur correction.
- > Apprendre à **adapter votre hygiène de vie** (alimentation équilibrée, activité physique).
- > Rencontrer la **psychologue** si nécessaire.

Le médecin diabétologue travaille en collaboration avec votre médecin traitant. Chaque consultation génère un rapport qui lui est adressé.



## Les conditions à remplir pour être conventionné

- Vous devez **avoir besoin d'insuline** :
  - > 3 injections ou plus par jour (insuline ou analogue)
  - > 1 à 3 injections selon certaines conditions.
- Vous devez **consulter un médecin diabétologue** afin d'introduire la demande. Et le revoir au moins une fois par an.
- Vous devez **avoir l'accord du médecin-conseil** de votre mutuelle.
- Vous devez **avoir un Dossier Médical Global (DGM) ouvert**.

## Que devez-vous faire ?

- Réaliser des contrôles glycémiques réguliers.
- Noter ceux-ci dans le carnet (ou l'application) ainsi que :
  - > les doses d'insuline
  - > les modifications du traitement
  - > les écarts alimentaires
  - > les maladies
  - > les hypoglycémies éventuelles
  - > l'activité sportive.
- Vous présenter régulièrement à la consultation de diabétologie muni de l'appareil, du carnet et des stylos pour adapter votre traitement et recevoir votre matériel.

La durée de validité d'une Convention diabète est de 6 à 12 mois.

## Prévenir d'éventuelles complications

L'équipe sera attentive aux bilans suivants :

- > **Un examen du fond de l'œil**, chez un ophtalmologue (une fois par an).
- > **Un contrôle de la fonction rénale** avec recherche de la micro-albuminurie (prise de sang et analyse d'urine).
- > **Un examen clinique des pieds**.
- > **Un dépistage cardiovasculaire** (cœur, artères).

L'équipe sera aussi attentive au contrôle du poids, de la tension artérielle et des lipides. Une consultation de podologie est également accessible.

## Intervention de votre mutuelle

### Ce que prend en charge la mutuelle

- Un lecteur de glycémie.
- Des figettes.
- Un piqueur et des lancettes.
- Des capteurs (selon certaines conditions).
- Des consultations chez les infirmier(ère)s, les diététicien(ne)s et les psychologues.

### Ce qui reste à votre charge

- Les aiguilles pour stylo à insuline.
- Le glucagon.
- Le matériel supplémentaire
- Le ticket modérateur de la consultation chez le médecin.